

## Agents de Direction

Les agents de direction sont confrontés à une politique gouvernementale, appliquée par les caisses nationales et l'Ucanss, qui cherche à les transformer en simples exécutants –si possible zélés– des politiques de destruction de la Sécurité Sociale.

Dans la dernière période :

- Avec le rapport Morel et sa traduction réglementaire que notre syndicat a combattu, la Liste d'Aptitude a été vidée de son précédent contenu et structurée en fonction des orientations poursuivies. Sous prétexte de « simplification », 3 listes ont été créées :
  - **L1** : les « dirigeants stratégiques » chargés de mettre en musique, avec les caisses nationales, les orientations gouvernementales,
  - **L2** : les autres directeurs, chargés d'exécuter ces politiques,
  - **L3** : le « vivier » de tous les autres agents de direction, agents comptables inclus, sans distinction d'ancienneté (« d'expérience ») ou de responsabilités occupées.
- Le COMEX a tenté de faire avaliser aux organisations syndicales une nouvelle classification des Agents de direction **avec une baisse des coefficients**. Il s'agissait de leur faire entériner le fait que les dirigeants de la sécurité sociale « sont trop payés » comme le prétend la Cour des Comptes.
- Avec la décision de la direction de l'Acoss de nommer des directeurs sur une durée déterminée, tentative que notre syndicat a justement contesté, avec d'autre, au Conseil d'État, il s'agit de placer les directeurs dans une situation précaire et totalement soumis aux injonctions des caisses nationales.

Le congrès constate que les politiques de régionalisation, réorganisations, mutualisations, externalisations, confinent à produire un véritable plan social dans la catégorie des Agents de direction. Plus de 100 postes en moins dans les URSSAF. Combien à terme dans les autres branches ? Quant au RSI, à peine 10 ans après sa création, le gouvernement projette de faire passer le nombre de caisses de 30 à 13 !

Le Congrès réaffirme que les agents de direction sont une catégorie des salariés de la sécurité Sociale, disposant d'une CCN, et a ce titre revendique :

- Que le contrat de travail des agents de direction reste un contrat noué entre l'agent et sa caisse. Le Congrès rejette par avance toute tentative de rattacher les agents de direction aux caisses nationales
- La réouverture de négociations sur la classification, largement obsolète, classification qui privilégiera les composantes collectives du salaire et non les composantes individualisées,
- Le retrait de la circulaire du directeur de l'Acoss de nomination des directeurs sur des durées déterminées, circulaire soutenue par l'Ucanss,

Le congrès se tourne vers les agents de direction de la sécurité sociale pour leur dire : seule une organisation indépendante du gouvernement comme de tout parti politique est à même de défendre efficacement votre contrat de travail. Seule une organisation syndicale puissante pourra efficacement peser pour défendre votre Convention Collective. Rejoignez le SNFOCOS !

Le congrès mandate le Bureau National et toutes les structures du syndicat pour mettre en place un plan ambitieux de syndicalisation des agents de direction.

Membres de la commission :

- Guillaume Campocasso
- François Chauveau
- Martine Mollot Derrel
- Jean-Jacques Nicolai (secrétaire de la commission professionnelle permanente)
- Alain Poulet
- Richard Verney-Carron
- Henri Bérard
- Alain Gautron
- Pascal Servent
- Annie Zuffa

Membres de droit (Agents de direction du BN)